

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_ 0 0 9 0

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014**

*L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jean Pierre BARDET

*Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*

*Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour*

*Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour*

**Point n° 15 : Conclusion de l'avenant n°1 au marché public de services N°2013/051 relatif à la maintenance préventive et corrective, au renouvellement et au réaménagement du réseau d'éclairage public et de signalisation tricolore, et à la mise en place des illuminations festives**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014\_0090-DE

- suite DEL2014\_0090

portant sur la conclusion de l'avenant N°1 au marché de services N°2013/051 relatif à la maintenance préventive et corrective, au renouvellement et au réaménagement du réseau d'éclairage public et de la signalisation tricolore, et à la mise en place des illuminations festives (2)

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 20,*

*VU la délibération DEL2013\_0240 du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 portant conclusion du marché publics de services n°2013/51, avec la société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, et ayant pour objet la maintenance préventive et corrective, le renouvellement et le réaménagement du réseau d'éclairage public et de la signalisation tricolore et la mise en place des illuminations festives, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois reconductions d'une durée d'un an,*

**CONSIDÉRANT** que ce marché comprend quatre lots techniques attribués par marché unique récapitulés comme suit : Lot technique n°1 : Maintenance préventive à garantie de résultats ; Lot technique n°2 : Maintenance corrective ; Lot technique n°3 : Illuminations festives ; Lot technique n°4 : Travaux neufs,

**CONSIDÉRANT** qu'au démarrage du marché, il est apparu qu'une omission a été réalisée concernant un matériel électrique (borne),

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de compléter par voie d'avenant les Bordereaux des prix unitaires des lots techniques concernés, à savoir les lots n°2 et 4,

**CONSIDÉRANT** que cet avenant n'entraîne aucune incidence sur le montant maximum annuel de ces lots,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 31 mars 2014,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Dominique MEYER, Maire-Adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et des Activités Commerciales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de conclure l'avenant n°1 au marché de services n°2013/051 relatif à la maintenance préventive et corrective, au renouvellement et au réaménagement du réseau d'éclairage public et de la signalisation tricolore, et à la mise en place des illuminations festives, conclu avec la Société EIFFAGE ENERGIE ILE-DE-FRANCE, sise Agence de Bry-sur-Marne Département Eclairage Public - 110 avenue Georges Clémenceau à BRY-SUR-MARNE CEDEX (94366), à effet de sa date de notification, et d'une durée similaire à celle du marché ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 16 AVR. 2014  
Publié le 16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014\_0090-DE